Paraphes du maire

Paraphes de la directrice générale

Le 4 avril 2017

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue **le 3 avril 2017** à 19h30, à l'Hôtel de Ville, au 292 Chemin de la Rivière, Canton de Cleveland (Québec), sous la présidence du maire, Monsieur Herman Herbers.

Conseillers présents : Monsieur Gerald Badger Monsieur Eric Courteau

Monsieur Claude Gendron Madame Sylvie Giroux

Monsieur Johnny Vander Wal

Le tout formant quorum conformément aux dispositions du Code Municipal.

Monsieur David Jr. Crack est absent et son absence a été motivée.

Madame Claudette Lapointe, directrice générale est aussi présente.

2017-064 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par le conseiller Claude Gendron, appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté, en y modifiant le point 8.8 et le point 8.13 et en y ajoutant les points 8.15 à 8.17, à savoir :

ORDRE DU JOUR

- 1. Ouverture de la séance
- 2. Adoption de l'ordre du jour
- 3. Approbation du procès-verbal
 - 3.1 De la session régulière du 6 mars 2017
- 4. Correspondance
- 5. Divers comités
 - 5.1 Agrandissement de la zone d'extraction pour le lot numéro 5 535 445
 - 5.2 Certificat d'autorisation pour usage conditionnel 254 Route 116
 - 5.3 Changement d'usage à la grille du règlement de zonage rue Du Boisé
 - 5.4 CPTAQ Demande d'autorisation par monsieur Jim Coddington pour l'exploitation d'une gravière
- 6. Finance
 - 6.1 Présentation des comptes à payer
 - 6.2 Présentation des dépenses incompressibles et des dépenses déjà autorisées depuis le dernier rapport
 - 6.3 Présentation des salaires, DAS et des frais de déplacements
 - 6.4 Dépôt et présentation des états financiers et du rapport du vérificateur concernant l'exercice financier 2016, par Deloitte comptables agréés
- 7. Adoption de règlement et dispense de lecture (s/o)
- Affaires nouvelles et suivis
 - 8.1 Congrès de l'ADMQ
 - 8.2 Centre de bénévolat de Richmond Invitation à un 5 à 7 qui aura lieu le 27 avril 2017 et nomination d'un bénévole à honorer
 - 8.3 Horaire saisonnier pour le personnel administratif
 - 8.4 Annulation des cartes de crédit de Charles Brochu et Claude Lacroix
 - 8.5 Autorisation d'une carte de crédit à Jacques St-Pierre
 - 8.6 Coalition Québécoise pour le contrôle du tabac Adoption d'une motion interpellant le gouvernement du Québec de mettre en œuvre les recommandations découlant du traité international de l'OMS sur l'ingérence de l'industrie du tabac, de manière à protéger les municipalités contre les campagnes de manipulation déployées par les fabricants de tabac
 - 8.7 Demande d'amendement au code municipale du Québec afin de permettre la participation aux séances extraordinaires par voie électronique, adoptée lors de la séance du conseil de la Municipalité de Saint-Joseph-de-Coleraine
 - 8.8 Appui à la Bibliothèque R.C.M. pour l'ajout du nom de Daniel Ménard au nom de la Bibliothèque
 - 8.9 Diabète Estrie Demande de don
 - 8.10 PMA Retirer l'assurance pour la bibliothèque
 - 8.11 Marcel Couture Demande don pour Leucan « DÉFI TÊTE RASÉE »
 - 8.12 Vente de nos terrains rue Du boisé
 - 8.13 Approbation du devis de soumission pour les travaux de rechargement de gravier sur une partie du chemin De La Vallée et autorisation d'envoi
 - 8.14 Lumières de rues chemin Brown
 - 8.15 Formation Infotech pour Claudette Lapointe, Julie Létourneau et Suzanne Boucher
 - 8.16 Les Ballets Classiques de Richmond Demande de commandite
 - 8.17 Varia
- 9. Rapport des activités de Monsieur le Maire
- 10. Période de questions pour le public
- 11. Levée de l'assemblée

Prochaine réunion : 1er mai 2017

Paraphes du maire

Paraphes de la directrice générale

2017-065 APPROBATION DU PROCÈS VERBAL

Il est proposé par le conseiller Gerald Badger, appuyé par le conseiller Eric Courteau et résolu que le procès-verbal de la séance régulière du 6 mars 2017 soit adopté tel que présenté.

Devancement du point 6.4

2017-066 DÉPÔT ET PRÉSENTATION DES ÉTATS FINANCIERS ET DU RAPPORT DU VÉRIFICATEUR CONCERNANT L'EXERCICE FINANCIER 2016, PAR DELOITTE COMPTABLES AGRÉÉS

Madame Cynthia Boulanger de Deloitte sencrl, comptables agréés, est venue expliquer aux membres du conseil, les états financiers consolidés représentant l'exercice se terminant au 31 décembre 2016.

Il est proposé par le conseiller Gerald Badger, appuyé par le conseiller Eric Courteau et résolu à l'unanimité :

QUE les états financiers préparés pour l'année financière se terminant le 31 décembre 2016 soient acceptés et que le maire et la directrice générale soient autorisés, pour et au nom de la municipalité du Canton de Cleveland, à signer tous les documents nécessaires en regard avec ces états financiers.

Félicitations à madame Claudette Lapointe, directrice générale ainsi qu'à toute son équipe, pour le bon travail accompli.

----- CORRESPONDANCE

La correspondance a été déposée à la table du conseil et les suivis demandés par les membres du conseil seront effectués et déposés aux archives après épuration, le tout selon les bons vœux du conseil.

2017-067 DIVERS COMITÉS

2017-067-1 AGRANDISSEMENT DE LA ZONE D'EXTRACTION POUR LE LOT NUMÉRO 5 535 445

ATTENDU QUE l'entreprise B. Chevalier dépose une nouvelle

demande d'agrandissement de la zone Ext-6 pour l'exploitation d'une carrière sur le lot numéro

5 535 455,

ATTENDU QUE

cette demande vise une largeur supplémentaire de 75 mètres par rapport à la largeur de la zone d'extraction existante Ext-6 (tel que montré sur le plan ci-bas), ce qui représente une superficie approximative de 21 hectares;

Paraphes du maire

Paraphes de la directrice générale

ATTENDU QU' à la suite d'une présentation par monsieur Serge

Grenier de Sol-Eco et monsieur Marcel Couture, locateur, plusieurs nouveaux éléments ont été rendus aux membres du CCU, pour évaluer leur

nouvelle demande;

ATTENDU QUE le comité de consultation d'urbanisme (CCU)

recommande aux membres du conseil d'accepter cette nouvelle demande d'agrandissement pour l'exploitation d'une carrière, puisque les

nouveaux éléments sont concluants;

ATTENDU QUE ce dossier est suspendu par la CPTAQ jusqu'au

30 avril dans l'attente d'une nouvelle résolution de la municipalité indiquant la modification à la

règlementation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Eric Courteau, appuyé par le conseiller Claude Gendron et résolu de prendre en considération la recommandation du comité de consultation d'urbanisme et d'accepter la nouvelle demande d'agrandissement par Les Entreprise B. Chevalier, de la zone Ext-6 pour l'exploitation d'une carrière sur le lot numéro 5 535 455.

D'autoriser que soit apporté les changements appropriés à notre règlement de zonage numéro 446, pour rendre cette nouvelle demande conforme.

PLAN REPRÉSENTANT LA DEMANDE

Demande de modification de la superficie de l'usage extraction sur un cadastre de la municipalité Canton de Cleveland, proporiété de Marcel Couture. Superficie de la zone demandée : environ 21 ha.

Par Christine Ouellet, agronome, Soléco inc.



L'agrandissement de la zone d'extraction pour l'exploitation d'une carrière vise une superficie d'environ 21 ha. La zone est délimitée comme suit :

- Au nord et au sud : aucune modification
- À l'ouest: la limite ouest de la nouvelle zone est repoussée de 75 mètres vers l'ouest à partir de la limite ouest de la zone actuelle.
- À l'est: la limite est de la nouvelle zone est constituée du chemin forestier, situé plus à l'est de la zone actuelle.
- La partie en jaune est identifiée sur le document A3901_Adaptation du plan topographique_carrière projetée de Béton Chevalier

SolÉco inc.

A3901_ModificationUsageExtraction_Cleveland_20170316

Paraphes du maire

Paraphes de la directrice générale

2017-067-2 CERTIFICAT D'AUTORISATION POUR USAGE CONDITIONNEL – 254 ROUTE 116

ATTENDU QUE madame Tina Jeanson, propriétaire du 254 Route

116 lot numéro 5 535 479, adresse une demande d'autorisation pour usage conditionnel afin d'exploiter un centre d'équitation incluant 8 à 12

chevaux,

ATTENDU QUE cette propriété est situé dans la zone AF-11 et ce

projet rencontre les critères d'évaluation pour

exploiter un centre d'équitation;

ATTENDU QUE le comité de consultation d'urbanisme (CCU)

recommande aux membres du conseil d'accepter

cette demande d'autorisation;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Claude Gendron, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu d'accepter la demande pour usage conditionnel de madame Tina Jeanson, propriétaire du 254 Route 116 afin d'exploiter un centre d'équitation incluant 8 à 12 chevaux, puisque cette demande est conforme aux règlements municipaux.

Pour que l'autorisation de cet usage conditionnel demeure, l'épandage du fumier devra respecter les distances séparatrices par rapport aux voisins et des puits et ne pas dépasser le nombre d'animaux autorisés.

2017-067-3 CHANGEMENT D'USAGE À LA GRILLE DU RÈGLEMENT DE ZONAGE – RUE DU BOISÉ

ATTENDU QUE les membres du conseil désirent que le genre de

maison autorisée sur la rue Du Boisé ne soit

constitué que de maisons unifamiliales;

ATTENDU QU' il y a lieu de modifier la grille des usages et des

constructions autorisés de notre règlement de zonage numéro 446, pour la zone Ru1, en retirant les autorisations suivantes: Habitation unifamiliale jumelée; Habitation bifamiliale isolée; Établissement hôtelier limitatif; Équipement ou infrastructure d'utilité publique;

Pavillon secondaire;

ATTENDU QUE il y a lieu d'inclure l'interdiction des micros-

maisons pour ce secteur;

ATTENDU QUE le Comité de consultation d'urbanisme (CCU)

recommande aux membres du conseil d'accepter

ces changements d'usage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Eric Courteau, appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal et résolu d'autoriser la modification de la grille du règlement de zonage numéro 446, pour la zone Ru1, tel que spécifié ci-haut.

Paraphes du maire

Paraphes de la directrice générale

2017-067-4 CPTAQ – DEMANDE D'AUTORISATION PAR MONSIEUR JIM CODDINGTON POUR L'EXPLOITATION D'UNE GRAVIÈRE

ATTENDU QUE monsieur Jim Coddington présente une

demande d'autorisation temporaire à la CPTAQ qui consiste à l'exploitation d'une gravière et carrière, pour une période de 10 ans, étant situé

sur le lot 5 535 710;

ATTENDU QUE la superficie utilisée sera de 8,2700 hectares;

ATTENDU QUE le lot 5 535 710 et la superficie de 8,2700

hectares sont déjà inclus dans la zone

d'extraction;

ATTENDU QUE cette demande est conforme au règlement de

zonage de la municipalité du Canton de

Cleveland;

ATTENDU QUE par la résolution numéro 2015-048, la

municipalité a appuyé une demande identique;

ATTENDU QU' une autorisation a été rendue dans ce dossier par

la CPTAQ (numéro 409130);

ATTENDU QUE monsieur Jim Coddington doit refaire une

nouvelle demande auprès de la CPTAQ;

Il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par le conseiller Gerald Badger et résolu d'appuyer la demande de monsieur Jim Coddington à la Commission de Protection du territoire agricole qui consiste à l'exploitation d'une gravière et carrière sur le lot 5 535 710, cadastre de Cleveland, puisque le tout est conforme à la réglementation municipale et que la superficie de 8,2700 hectares est incluse dans la zone d'extraction.

2017-068 FINANCE

2017-068-1 PRÉSENTATION DES COMPTES À PAYER

Il est proposé par le conseiller Claude Gendron, appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal et résolu que les comptes à payer au montant de 5 458,97\$, tels que présentés aux membres du conseil, soient autorisés à être déboursés.

2017-068-2 PRÉSENTATION DES DÉPENSES INCOMPRESSIBLES ET DES DÉPENSES DÉJÀ AUTORISÉES DEPUIS LE DERNIER RAPPORT

Il est proposé par le conseiller Gerald Badger, appuyé par le conseiller Claude Gendron et résolu d'entériner les dépenses incompressibles au montant de 128 514,93\$ et les dépenses déjà autorisées par le conseil au montant de 1 300,00\$ le tout tel que présenté aux membres du conseil.

Paraphes du maire

Paraphes de la directrice générale

2017-068-3 PRÉSENTATION DES SALAIRES, DES DÉDUCTIONS À LA SOURCE ET DES FRAIS DE DÉPLACEMENTS

Monsieur Claude Gendron déclare son conflit d'intérêts et se retire de l'approbation de ces dépenses puisqu'il est question du paiement des salaires, des déductions à la source et des dépenses d'emploi pour sa conjointe dans cette liste de comptes.

Il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu que les frais de déplacements au montant de 184,07\$ soient autorisés à être déboursés. D'entériner les versements des salaires pour le mois de mars 2017 au montant de 13 970,14\$ et les déductions à la source du mois de février 2017, au montant de 5 905,16\$.

AFFAIRES NOUVELLES ET SUIVIS

2017-069 INSCRIPTION ET AUTORISATION À MADAME CLAUDETTE LAPOINTE ET MADAME JULIE LÉTOURNEAU À PARTICIPER AU CONGRÈS DE L'ADMQ 2017

Il est proposé par le conseiller Gerald Badger, appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal et résolu que madame Claudette Lapointe, directrice générale, et madame Julie Létourneau, adjointe administrative/réceptionniste, soient autorisées à assister au congrès de l'ADMQ pour l'année 2017. Que les frais d'inscription soient payés par la municipalité et que les autres frais inhérents de subsistance (transport, repas et hébergement) leur soient remboursés sur présentation de pièces justificatives et ce, jusqu'à concurrence maximale des crédits budgétaires disponibles à cette fin.

2017-070 CENTRE DE BÉNÉVOLAT DE RICHMOND – INVITATION À UN 5 À 7 QUI AURA LIEU LE 27 AVRIL 2017 ET NOMINATION D'UN BÉNÉVOLE À HONORER

ATTENDU QU'

il y a lieu de modifier la nomination de notre bénévole 2017, pour la soirée reconnaissance de l'action bénévole, puisque monsieur Marcel St-Pierre, reconnu par la résolution numéro 2017-060, sera à l'extérieur du pays à cette date;

DANS LES CIRCONSTANCES, il est proposé par le conseiller Gerald Badger, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu:

QUE lors de la soirée reconnaissance 2017 de l'action bénévole, soit nommée et reconnue bénévole de l'année, madame Andrée Côté, pour son bénévolat à la Bibliothèque.

QUE la présence de monsieur le maire Herman Herbers soit confirmée au Centre de Bénévolat de Richmond pour cette occasion.

Paraphes du maire

Paraphes de la directrice générale

2017-071 HORAIRE SAISONNIER POUR LE PERSONNEL ADMINISTRATIF

ATTENDU QUE depuis plusieurs années, le personnel administratif a profité d'un

horaire saisonnier et que ce changement n'a provoqué aucune

plainte de la population;

ATTENDU QUE le personnel de bureau présente une demande auprès du conseil

municipal afin de profiter du même horaire que l'an passé et ce,

débutant le 15 mai 2017 pour se terminer le 1^{er} septembre 2017;

Dans les circonstances, il est proposé par le conseiller Eric Courteau, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu d'accorder au personnel administratif, l'horaire saisonnier suivant, à savoir :

Heures d'Ouverture pour le public : Le lundi 9h00 à 16h00

Le mardi Fermé au public Le Mercredi 9h00 à 16h00 Le Jeudi 9h00 à 16h00 Le vendredi 9h00 à 12h00

Horaire saisonnier pour les employés: Le lundi $7h45 \text{ à } 16h30 = 7 \text{ } \frac{3}{4} \text{ h}$

Le mardi 7h45 à 16h30 = $7 \frac{3}{4} \text{ h}$ Le mercredi 7h45 à 16h30 = $7 \frac{3}{4} \text{ h}$ Le jeudi 7h45 à 16h30 = $7 \frac{3}{4} \text{ h}$ Le vendredi 8h00 à 12h00 = $\frac{4 \text{ h}}{35 \text{ h}}$

2017-072 ANNULATION DE LA CARTE DE CRÉDIT DE CHARLES BROCHU ET CLAUDE LACROIX

ATTENDU QUE messieurs Charles Brochu et Claude Lacroix ne sont plus à l'emploi de la municipalité et que nous devons procéder à l'annulation de leur carte de crédit Visa Desjardins par résolution;

DANS LES CIRCONSTANCES, il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par le conseiller Claude Gendron et résolu de mandater madame Claudette Lapointe, directrice générale, à procéder à l'annulation des cartes de crédit Visa Desjardins, assignées au nom de Charles Brochu et de Claude Lacroix.

2017-073 AUTORISATION D'UNE CARTE DE CRÉDIT À JACQUES ST-PIERRE

Il est proposé par le conseiller Claude Gendron, appuyé par le conseiller Gerald Badger et résolu:

QU'une carte de crédit VISA Desjardins soit émise au nom de la municipalité du Canton de Cleveland pour Jacques St-Pierre avec une limite de crédit de 1500\$. Cette carte servira uniquement à payer l'achat du pétrole pour les véhicules de la municipalité.

Paraphes du maire

Paraphes de la directrice générale

COALITION QUÉBÉCOISE POUR LE CONTRÔLE DU TABAC ADOPTION D'UNE MOTION INTERPELLANT LE GOUVERNEMENT DU **OUÉBEC** DE METTRE EN ŒUVRE LES RECOMMANDATIONS **DÉCOULANT** DU TRAITÉ **INTERNATIONAL** DE L'OMS L'INGÉRENCE DE L'INDUSTRIE DU TABAC, DE MANIÈRE À PROTÉGER LES MUNICIPALITÉS CONTRE LES CAMPAGNES DE MANIPULATION DÉPLOYÉES PAR LES FABRICANTS DE TABAC

Les membres du conseil ne donnent pas suite à cette demande.

2017-074 DEMANDE D'AMENDEMENT AU CODE MUNICIPAL DU QUÉBEC AFIN DE PERMETTRE LA PARTICIPATION AUX SÉANCES EXTRAORDINAIRES PAR VOIE ÉLECTRONIQUE

ATTENDU QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il est souvent difficile d'obtenir la présence physique de tous les membres du conseil;

ATTENDU QUE lors de séances extraordinaires du conseil, il serait utile que la participation à ces séances puisse se faire de façon électronique, ce qui favoriserait la participation de tous les membres du conseil à ce type de séance;

ATTENDU QU' en vertu de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, seules certaines municipalités se sont vues octroyer le droit à une participation à des séances du conseil par téléphone ou autres moyens électroniques;

ATTENDU QUE le Gouvernement du Québec a déjà permis, outre les cas de l'article 164.1 du *Code municipal du Québec*, la présence de membres du conseil à des séances du conseil par voie électronique, dont notamment, sans restreindre la généralité de ce qui précède, dans les cas suivants :

- i. Dans le décret 371-2003 concernant le regroupement de la Ville de La Tuque, du Village de Parent et d'autres municipalités en son article 27 permettant aux membres du conseil provenant de la Municipalité de Parent d'être présents par voie électronique;
- ii. Dans le *Loi sur la sécurité civile* (RLRQ c. S-2.2) en son article 46 permettant à tout conseil municipal de tenir des séances par voie électronique dans le cas où il y a un état d'urgence;
- iii. Dans la *Loi sur les sociétés de transport en commun* (RLRQ c. S-30.01) où un membre du conseil d'une société de transport en commun peut assister à toute assemblée via un moyen électronique (article 37);

ATTENDU QUE les membres du conseil des CLD (centres locaux de développement) peuvent participer par voie électronique aux séances des conseils d'administration;

ATTENDU QU' il serait opportun que les membres du conseil puissent participer à des séances extraordinaires du conseil par voie électronique, soit par téléphone ou tout autre moyen électronique de communication permettant à ce membre du conseil non physiquement présent lors d'une séance extraordinaire d'être entendu par les autres membres du conseil et le public;

Paraphes du maire

Paraphes de la directrice générale

ATTENDU QUE la possibilité d'assister aux séances extraordinaires du conseil par voie électronique faciliterait la participation aux conseils municipaux des jeunes représentants ayant des familles;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Sylvie Giroux, appuyé par le conseiller Gerald Badger et résolu :

- De demander au Gouvernement du Québec d'amender le *Code municipal du Québec* et toute autre loi municipale pertinente afin de permettre que lors de séances extraordinaires du conseil, les membres du conseil puissent y participer par des moyens électroniques, dont notamment le téléphone ou tout autre moyen de communication permettant d'être entendu par les autres membres du conseil physiquement présents à une séance du conseil et les membres du public présents à ces séances extraordinaires.
- De transmettre copie de la présente résolution à la Fédération québécoise des municipalités, à l'Union des municipalités du Québec, à la direction régionale du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, à notre députée madame Karine Vallières.

2017-075 APPUI À LA BIBLIOTHÈQUE R.C.M. POUR L'AJOUT DU NOM DE DANIEL MÉNARD AU NOM DE LA BIBLIOTHÈQUE

ATTENDU QUE le Conseil d'administration de la Bibliothèque R.C.M.

recommande aux municipalités participantes : soit Ville de Richmond, Municipalité du Canton de Cleveland et Municipalité du Canton de Melbourne, d'ajouter le nom de Daniel Ménard au nom de la **Bibliothèque Daniel Ménard**

R.C.M.;

ATTENDU QUE monsieur Daniel Ménard fût un membre fondateur de la

bibliothèque et qu'il s'est dévoué pour la création de cette

bibliothèque;

Il est proposé par le conseiller Gerald Badger, appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal et résolu d'appuyer la Bibliothèque R.C.M. afin que soit ajouter le nom de Daniel Ménard au nom de la **Bibliothèque Daniel Ménard R.C.M**.;

DIABÈTE ESTRIE – DEMANDE DE DON

Les membres du conseil ne donnent pas suite à cette demande de don.

PMA – RETIRER L'ASSURANCE POUR LA BIBLIOTHÈQUE

Ce sujet sera rediscuté à une prochaine réunion de conseil.

Paraphes du maire

Paraphes de la directrice générale

2017-076 MARCEL COUTURE – DEMANDE DE DON POUR LEUCAN « DÉFI TÊTE RASÉE »

Il est proposé par le conseiller Claude Gendron, appuyé par le conseiller Johnny Vander Wal et résolu d'autoriser un don au montant de 200\$ à Leucan dans le cadre du « Défi Tête rasée » pour supporter monsieur Marcel Couture. Que cette dépense soit payée avec le poste budgétaire « Dons divers ».

2017-077 VENTE DE NOS TERRAINS – RUE DU BOISÉ

Il est proposé par le conseiller Eric Courteau, appuyé par le conseiller Gerald Badger et résolu d'autoriser le maire et la directrice générale à signer tous les documents nécessaires relatifs à la promesse d'achat avec un promoteur pour la vente de nos terrains de la rue Du Boisé, tel que présentés aux membres du conseil. D'entériner l'autorisation à monsieur le maire Herman Herbers, pour la signature de la promesse d'achat avec Madame Caroline Bisson et Monsieur Steve Roy, en date du 23 mars 2017;

D'autoriser le maire et la directrice générale à signer tous les contrats notariés pour finaliser les ventes, le moment venu.

2017-078 APPROBATION DU DEVIS DE SOUMISION POUR LES TRAVAUX DE RECHARGEMENT DE GRAVIER SUR UNE PARTIE DU CHEMIN DE LA VALLÉE ET AUTORISATION D'ENVOI

Il est proposé par le conseiller Claude Gendron, appuyé par la conseillère Sylvie Giroux et résolu d'accepter le modèle du devis de soumissions pour les travaux de rechargement de gravier sur une partie du chemin De la Vallée, tel que présenté par la directrice générale et de l'autoriser à procéder à l'envoi des demandes de soumission sur le système électronique SE@O du gouvernement ainsi que dans le Journal La Tribune.

----- LUMIÈRES DE RUES – CHEMIN BROWN

Ce sujet sera rediscuté à une prochaine réunion de conseil.

2017-079 FORMATION INFOTECH POUR JULIE LÉTOURNEAU, SUZANNE BOUCHER ET CLAUDETTE LAPOINTE

Il est proposé par le conseiller Gerald Badger, appuyé par le conseiller Eric Courteau et résolu d'autoriser mesdames Julie Létourneau, Suzanne Boucher et Claudette Lapointe à participer à l'atelier de formation 2017 d'Infotech, sur les nouvelles procédures et les nouveautés des logiciels, qui aura lieu le 9 mai 2017 à Sherbrooke au coût de 460\$ dollars (plus taxes) pour les trois participantes.

Cette dépense sera payée avec le poste budgétaire de formation.

Paraphes du maire

Paraphes de la directrice générale

2017-080 LES BALLETS CLASSIQUES DE RICHMOND – DEMANDE DE COMMANDITE

Il est proposé par le conseiller Johnny Vander Wal, appuyé par le conseiller Claude Gendron et résolu d'autoriser une ½ page de commandite dans le programme-souvenir des Ballets Classiques de Richmond au montant de 60\$. Que cette dépense soit payée avec le poste budgétaire « Dons divers ».

RAPPORT DES ACTIVITÉS DE MONSIEUR LE MAIRE

Monsieur le Maire Herman Herbers fait mention au conseil municipal des activités qui se sont produites depuis son dernier rapport d'activités.

PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LE PUBLIC

La période de questions au public a été allouée.

Durant cette période de questions, il y a eu l'intervention de messieurs Fernand Leclerc et Jean-François Plante, sur les points suivants :

- Terrains à vendre
- Lumières sur le chemin Brown
- Pancarte numéro civique
- Assurances bénévoles
- Branches

2017-081 LEVÉE DE LA SÉANCE

II est	proposé	par	le conseiller	Johnny	Vander	Wal	et réso	lu que	la	séance	soit	levée	à
20h5	0.												

Herman Herbers, Maire

Claudette Lapointe,
Directrice générale / secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE CRÉDIT 2017-04

Je, soussignée, certifie qu'il y a des crédits suffisants pour couvrir le montant des dépenses autorisées par le conseil municipal de la Municipalité du Canton de Cleveland aux termes des résolutions, adoptée lors de l'assemblée du 3 avril 2017.

À Canton de Cleveland, ce 4e jour du mois d'avril de l'an deux mille dix-sept.

Claudette Lapointe, Directrice générale / secrétaire-trésorière

Paraphes du maire

Paraphes de la directrice générale

APPROBATION DES RÉSOLUTIONS

« Je, Herman Herbers, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».

À Canton de Cleveland, ce 4e jour du mois d'avril de l'an deux mille dix-sept.

Herman Herbers, Maire

		,	
	/		
/			